

DIRECCTE  
CENTRE

## DIRECCTE Centre infos

Lettre d'information de la Direction Régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Centre

EDITORIAL

## Mobilisation pour l'industrie



**Alors que s'achève la Semaine de l'artisanat, la deuxième édition de la Semaine de l'industrie s'ouvre, du 19 au 25 mars. Nous avons la chance de la démarrer en région Centre avec 2 événements ce lundi 19 mars : la visite à Montargis de la ministre Valérie Pécresse sur le thème de la « compétitivité des entreprises » et celle du secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Pierre Lellouche, pour la signature de la charte export.**

Par ailleurs, nous poursuivons avec la visite du ministre Eric Besson, le mercredi 21 mars, après celles du ministre Xavier Bertrand le 16 mars à Vendôme et le 9 février à Saran, sans oublier les visites des secrétaires d'Etat Frédéric Lefebvre et Pierre Lellouche en Eure-et-Loir, et celle de la ministre Nadine Morano et de sa collègue Claude Greff, secrétaire d'Etat chargée de la famille, en Indre et Loire.

Grâce à la mobilisation de nombreux partenaires que je souhaite vivement remercier ici pour leur engagement, 140 événements ont été labellisés en région Centre dans le cadre de "La semaine de l'industrie" soit le double de l'année dernière (Découvrez tous les événements de notre région sur le site : [www.semaine.industrie.gouv.fr](http://www.semaine.industrie.gouv.fr)).

Mesure 4 des Etats généraux de l'industrie, cette semaine joue un rôle structurant pour l'avenir : améliorer l'image de l'industrie, spécialement auprès des jeunes, et satisfaire les offres de recrutements nécessaires dans ces secteurs, faute de quoi nous passerions à la fois à côté d'opportunités d'emploi de qualité et d'opportunités de marchés.

L'industrie est en effet une clé vitale de notre développement et de notre croissance. Nous avons la chance d'être dans une région restée industrielle, la 6<sup>ème</sup> de France, avec quelques filières fortes qui ont vu la création de 5 comités stratégiques de filières régionaux (CSFR), 4 pôles de compétitivité et 10 pôles d'excellence, avec un focus sur l'innovation par les services.

Et conclure la 1<sup>ère</sup> journée de la Semaine de l'industrie par la signature de la charte export qui mobilise toute l'équipe de France de l'export en région, autour du ministre Pierre Lellouche, est un symbole d'autant plus fort de ce printemps de l'industrie que nous appelons de nos vœux.

Michel Derrac

## Sommaire

**Actualité des services de la DIRECCTE 2**

Nomination des responsables de pôle et de deux directeurs d'unité territoriale

**La Semaine de l'industrie 3**

Le programme des événements en région Centre

"Voyage au Centre de l'industrie" : exposition et remise des prix du concours

**Commerce international 4**

Visite du Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur en Eure-et-Loir

Signature de la Charte régionale de l'exportation

**Politique de l'emploi 6**Forte mobilisation des contrats aidés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012**Mutations économiques 7**

Les premiers pas du Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

**Economie de proximité 8**Journées Européennes des Métiers d'Art 2012 du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril**Travail 9**

Les axes de la réforme des services de santé au travail

**Consommation et répression des fraudes 10**

Bilan de la campagne de contrôle hivernale

**Actualités en bref 11**

Le bateau-lavoir en construction sur les quais d'Orléans

La visite de Xavier Bertrand chez Amazon  
Le service public de l'orientation**Dernières publications 12**

Pour consulter les deux derniers éditoriaux sur la mobilisation régionale en faveur de l'économie et de l'emploi, [cliquez ici](#)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE L'INDUSTRIEMINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE LA SANTÉ

# Nomination de nouveaux responsables de pôle et directeurs d'unité territoriale de la DIRECCTE Centre



**Michèle MARCHAIS, responsable du pôle T**

- 1981 : Contrôleur du travail à Mantes la Jolie (Yvelines)
- 1992 : inspectrice du travail à la DDTEFP du Loir et Cher puis à la DDTEFP d'Indre et Loire (1995-2001)
- 2003 : inspectrice du travail « appui ressources méthodes » pour les sections d'Indre et Loire et du Loir et Cher
- 2006 : coordination de l'équipe régionale pluridisciplinaire d'appui aux agents de contrôle à la DRTEFP (Orléans)
- 2009 : directrice adjointe du pôle « Politique du travail » à la DIRECCTE Centre
- 1<sup>er</sup> septembre 2011 : responsable du pôle « Politique du travail »



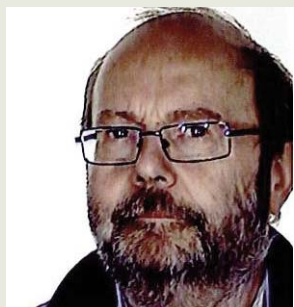
**Dorine GARDIN, responsable du pôle 3E**

- 1976 : après l'obtention d'une licence en droit privé en 1974, inspectrice élève du travail à l'Institut national du travail, puis inspectrice à la DDTEFP du Loiret
- 1984 : promue directrice adjointe du travail en charge du pôle « emploi ».
- 2008 : nommée directrice régionale déléguée à la DRTEFP Centre
- 2010 : nommée directrice de l'unité territoriale du Loir-et-Cher.
- Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011 : responsable du pôle 3E



**Jean-Luc GUITARD, responsable du pôle C**

- 1976-1984 : commissaire de la concurrence et de la consommation, à Bobigny (Seine-Saint-Denis), puis à Bastia (Haute-Corse).
- 1984-1994 : inspecteur principal à la DDCRF des Alpes-Maritimes à Nice
- 1994 -2002 : directeur départemental de la CCRF de l'Ariège, à Foix
- 2002-2008 : directeur départemental de la CCRF de Haute-Corse à Bastia
- 2008-2010 : directeur régional de la CCRF de Corse à Ajaccio
- 1<sup>er</sup> juin 2010 : responsable pôle C DIRECCTE de Corse
- 1<sup>er</sup> avril 2012 : directeur régional adjoint, responsable pôle C DIRECCTE du Centre



**Jacques ROGER, directeur de l'unité territoriale du Cher**

- Juillet 1978 : contrôleur du travail dans l'Allier
- 1990 : inspecteur du travail dans l'Allier
- De juillet 1994 à juin 1999 : inspecteur du travail dans dans le Nord à Valenciennes
- De juillet 1999 à septembre 2011: directeur adjoint à Gueret dans la Creuse sur le champ Emploi ( IAE, TH, SAP) et en même temps, en animation section d'inspection de 2009 à 2011.
- Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011 : directeur de l'UT 18



**Jean-Claude BORDIER, directeur de l'unité territoriale du Loir et Cher**

- D'octobre 1978 à janvier 1993 : contrôleur du travail (Vannes, Cahors, Montauban)
- De janvier 1993 à juillet 2001 : inspecteur du travail à Angers
- De juillet 2001 à novembre 2002 : Conseiller pré-adhésion à Bucarest en Roumanie
- De novembre 2002 à août 2007 : chargé de mission au Gip international PARIS
- D'août 2007 à décembre 2011 : directeur adjoint du travail à l'UT 49 de la DIRECCTE Pays de Loire
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 : directeur de l'UT 41

**Consulter les organigrammes de la DIRECCTE Centre**  
[Echelon régional](#)

**Les organigrammes des unités territoriales sont consultables dans la rubrique «Nos services, vos interlocuteurs» de chaque département sur notre site internet :**

<http://centre.direccte.gouv.fr>

# Semaine de l'industrie

## La semaine de l'industrie : le programme des événements en région Centre

La Semaine de l'industrie est lancée ce 19 mars. Près de 140 événements sont organisés en région Centre.

Grâce à la mobilisation de tous les acteurs concernés (entreprises, chambres consulaires, organisations professionnelles, établissements d'enseignement, DIRECCTE, rectorat, ...), près de **140 événements ont été labellisés en région Centre** :

- des journées portes-ouvertes en entreprises sont proposées, principalement pour les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants), mais aussi pour les professionnels de l'enseignement et de l'orientation, pour les demandeurs d'emploi et le grand public;
- une dizaine d'établissements de formation (CFAI, lycées professionnels) ouvre leurs portes;
- de nombreux lycées et collèges de la région se sont mobilisés pour organiser des actions de présentation des métiers de l'industrie pour leurs élèves (visites en entreprise, interventions d'industriels en milieu scolaire);
- et bien d'autres actions : conférences, actions spécifiques à destination des professionnels de l'enseignement, de l'orientation et des ressources humaines, ...

Retrouvez tous les événements organisés dans la région sur le site internet national : [www.semaine.industrie.gouv.fr](http://www.semaine.industrie.gouv.fr)

Sur l'ensemble du territoire national, ce sont plus de 2200 événements qui sont organisés pendant la Semaine de l'industrie.



Outre les visites ministérielles et de très nombreuses visites ou portes-ouvertes d'entreprises ou de centres de formation, plusieurs événements sont à signaler :

18	<b>Les 19 et 20 mars à 18h, tables rondes "Apprentissage et études supérieures"</b> , organisées par la CCI du Cher, à Bourges et Vierzon <i>Public : tout public</i>
45	<b>Le 21 mars à 11h30, remise des prix du concours "Voyage au Centre de l'industrie"</b> (organisé par la DIRECCTE Centre, en partenariat avec l'Académie d'Orléans-Tours), à la DIRECCTE <i>Public : jeunes participant au concours, partenaires économiques de la région</i>
45	<b>Le 21 mars à 18h, conférence "L'industrie, territoire de dialogue social"</b> , organisée par l'UIMM Loiret à la Chapelle Saint Mesmin <i>Public : grand public</i>
28	<b>Le 22 mars à 9h30, Journée Job Dating</b> , organisée par le RCE28 à la CCI 28 <i>Public : demandeurs d'emploi</i>
37	<b>Le 23 mars à 17h, soirée vente aux enchères "l'Art'prentissage : une œuvre solidaire"</b> , organisée par l'UIMM région Centre, à La Riche <i>Public : grand public et professionnels de l'enseignement, de l'orientation, des RH</i>

## "Voyage au Centre de l'industrie" : exposition et remise des prix du concours

La DIRECCTE Centre, en partenariat avec l'Académie d'Orléans-Tours, a lancé fin décembre 2011, un concours artistique sur le thème de l'industrie, baptisé "Voyage au Centre de l'industrie". La remise des prix du concours est prévue le 21 mars 2012, pendant la deuxième édition de la Semaine de l'industrie.

Destiné d'une part aux élèves de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de collèges et d'autre part aux élèves des Lycées Professionnels et d'Enseignement Général et Technologique de la région Centre, le concours proposait aux jeunes de répondre à la question suivante : quelle est votre vision de l'industrie d'aujourd'hui ou de celle de demain ?

Les élèves devaient créer une œuvre collective : photographie ou montage photographique, affiches, dessins, maquettes, ... A gagner : une journée à la Cité des Sciences et de l'Industrie, une journée au Futuroscope, une journée au cœur d'une entreprise remarquable de la région Centre.

Pendant la Semaine de l'industrie, les réalisations des jeunes sont exposées dans les locaux de la DIRECCTE Centre.

**Les résultats du concours seront annoncés lors d'une cérémonie de remise des prix qui se tiendra le 21 mars à 11H30 à la DIRECCTE.**



# Commerce international

## Visite du Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur en Eure-et-Loir

**M. Pierre Lellouche, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur, s'est rendu, le 23 février dernier, en Eure-et-Loir.**

Il a d'abord visité l'usine de Mignières de l'entreprise Touax (Division Solutions Modulaires SAS), dont le métier de base est la construction de bases-vie pour les chantiers industriels, mais qui propose également des solutions modulaires pour l'entreprise, le secteur éducatif, le logement, l'événementiel et le sport.

La visite s'est poursuivie à Chartres, à l'hôtel de la Préfecture, où le Préfet d'Eure-et-Loir, M. Didier Martin, a organisé un déjeuner réunissant plusieurs élus locaux, une dizaine d'entreprises exportatrices du département, des représentants des organismes consulaires, de Cosmetic Valley et de pôle Pharma, et des institutionnels de l'exportation.

Son déplacement s'est conclu par la visite de la société Pekly du groupe Bowen, spécialisée dans la fabrication d'instrumentation scientifique pour l'aéronautique, le ferroviaire et le nucléaire.

M. Lellouche a profité de ce déplacement en Eure-et-Loir pour commenter les mauvais résultats du commerce extérieur



Visite de l'entreprise Pekly, leader français du galvomètre

2011, et rappeler que l'international constituait pour l'économie française un enjeu majeur, au même titre que la réduction des dépenses publiques et la recherche d'une meilleure compétitivité. Et qu'à ce titre, il n'avait cessé tout au long de son mandat au commerce extérieur de faire en sorte que la demande des marchés étrangers soit mieux connue en amont (notamment au travers des grands contrats), de se battre auprès de l'Union européenne pour

la mise en place de normes équitables en matière de commerce extérieur (réciprocité sur les marchés publics,...), et de mettre tout en œuvre pour aider les PME à aller à l'export (car c'est là que se trouvent les gisements de création d'emplois), en particulier au travers des chartes nationale et régionales de l'exportation.

**DIRECCTE CENTRE** EXPORTATION REGIONALE ET DES ENTREPRISES DE LA CENTRE-VALLEE  
LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR, LE DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

### DIRECCTE CENTRE Synthèses

Commerce extérieur

#### Le commerce extérieur de la région Centre en 2011

Le commerce extérieur de la région Centre a connu en 2011 sa deuxième année de croissance en 2011. Les exportations ont augmenté de 10,1% et les importations de 14,1%. Le commerce extérieur de la région Centre est donc passé de 2010 à 2011 d'un déficit de 2,7 Mds € à un excédent de 427 M€.

#### → Bilan 2011 du commerce extérieur de la région Centre

Des indicateurs clés de la performance du commerce extérieur de la région Centre en 2011, sous l'égide de l'Union européenne.

Le commerce extérieur de la région Centre en 2011 a été marqué par une reprise de la croissance du commerce extérieur de la région Centre en 2011. Les exportations ont augmenté de 10,1% et les importations de 14,1%. Le commerce extérieur de la région Centre est donc passé de 2010 à 2011 d'un déficit de 2,7 Mds € à un excédent de 427 M€.

Le commerce extérieur de la région Centre en 2011 a été marqué par une reprise de la croissance du commerce extérieur de la région Centre en 2011. Les exportations ont augmenté de 10,1% et les importations de 14,1%. Le commerce extérieur de la région Centre est donc passé de 2010 à 2011 d'un déficit de 2,7 Mds € à un excédent de 427 M€.

Le commerce extérieur de la région Centre en 2011 a été marqué par une reprise de la croissance du commerce extérieur de la région Centre en 2011. Les exportations ont augmenté de 10,1% et les importations de 14,1%. Le commerce extérieur de la région Centre est donc passé de 2010 à 2011 d'un déficit de 2,7 Mds € à un excédent de 427 M€.

Le commerce extérieur de la région Centre en 2011 a été marqué par une reprise de la croissance du commerce extérieur de la région Centre en 2011. Les exportations ont augmenté de 10,1% et les importations de 14,1%. Le commerce extérieur de la région Centre est donc passé de 2010 à 2011 d'un déficit de 2,7 Mds € à un excédent de 427 M€.

### PARUTION DU BILAN 2011 DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN RÉGION CENTRE

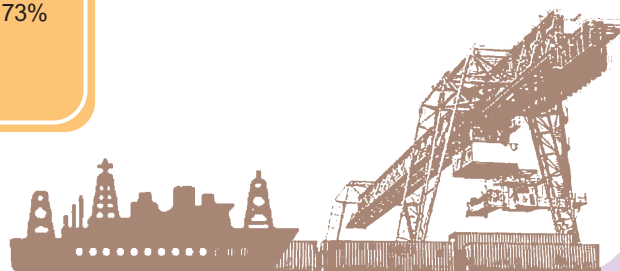
Le commerce extérieur de la Région Centre a confirmé en 2011 la reprise déjà observée en 2010. Les exportations (16,9 Mds €) et les importations (16,5 Mds €) ont en effet respectivement progressé de 10 % et 14,1%, dégageant ainsi un excédent commercial de 427M€. Le Loiret, l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire représentent 78% des exportations et 73% des importations.

[Consulter la publication](#)

**IMPORT EXPORT**  
Vous développer à l'International  
Les étapes clés de vos démarches

Le portail de l'import-export permet un accès unique à tous les services et informations développés par les administrations et leurs partenaires pour accompagner les entreprises qui débutent à l'importation et à l'exportation

<http://www.import-export.gouv.fr/>



# Commerce international

## Signature de la Charte régionale de l'exportation

*M. Pierre Lellouche, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur, est de nouveau en région Centre, ce 19 mars, à Orléans, pour la signature de la Charte régionale de l'Exportation. Cette manifestation se déroule à la Préfecture de région, de 17h30 à 19h, et donne lieu à une Table ronde sur "l'export en région" avec les différents partenaires signataires de la Charte et un panel de représentants d'entreprises exportatrices, dont les Conseillers du Commerce Extérieur en région Centre. Elle est suivie de la signature officielle de la Charte de 18h30 à 18h45 et d'un Point presse.*

Cette Charte prend le relais de la Convention de partenariat signée entre la Région Centre, Centréco-Centrexport, la CCIR Centre, Ubifrance et la DG Trésor le 27 novembre 2008, et s'inscrit dans la nouvelle orientation proposée par la Charte Nationale de l'Exportation du 12 juillet 2011. Outre l'Etat, la Région Centre, Centréco, la CCIR Centre et Ubifrance, cette déclinaison régionale de la Charte nationale associera trois nouveaux signataires : la Coface, Oséo et le Comité Centre des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.

L'ambition de cette charte est de renforcer l'efficacité du dispositif de soutien au développement à l'exportation des entreprises en région Centre, en recherchant une meilleure dynamique entre les signataires, en amplifiant les synergies entre leurs structures respectives, en améliorant leur visibilité, en simplifiant leurs procédures et en inscrivant dans la durée des objectifs et des méthodes d'évaluation régulières.

Elle a également pour objet de compléter et préciser les modalités de fonctionnement en région Centre de l'Equipe de France de l'Export, notamment par l'organisation des moyens humains affectés au dispositif, la définition des rôles des acteurs régionaux et d'indicateurs de résultats.

Il est ainsi convenu de mettre en place en région Centre un **"guichet unique" de l'international**, permettant à l'entreprise de disposer d'un accès à l'ensemble du dispositif, selon les modalités suivantes :

- Désignation de CCI Centre international comme plateforme d'information et d'orientation et donc de point d'entrée de ce guichet et de lieu d'accueil naturel des entreprises ;

CCI Centre International joue aussi un rôle d'orientation des entreprises vers les signataires de la convention, en fonction des besoins identifiés et des domaines d'expertise de ces partenaires. Elle est donc en charge d'orienter, d'accompagner les entreprises et d'en assurer le suivi individuel, principalement.



- Désignation de Centréco-Centrexport comme l'interlocuteur régional de proximité pour ce qui concerne les salons, mini-expositions, missions sectorielles et accueils de délégations inscrits à son programme, pour les entreprises de la région Centre et leurs regroupements.

- Etablissement d'une communauté des acteurs régionaux de l'équipe de France de l'export sur une plateforme/site internet portail, afin de dématérialiser ce guichet unique, de présenter l'ensemble des acteurs et de mettre en avant les actions de mutualisation et d'affichage des démarches régionales.

Ces principes d'organisation s'accompagnent d'objectifs chiffrés, puisque les signataires s'engagent à apporter leur contribution à l'objectif commun de sensibiliser 800 PME/ETI chaque année à l'international, dont 60 PME primo-exportatrices et 70 à fort potentiel, avec l'objectif que 40 d'entre elles bénéficient d'un accompagnement individuel ou collectif par les réseaux Ubifrance, CCI Centre International et Centréco-Centrexport. Il est de même fixé, pour l'ensemble des signataires, un objectif annuel de 40 marques d'intérêt pour la procédure VIE (Volontaire International en Entreprise) portée par Ubifrance.

Cette Charte est conclue pour la durée de la convention-cadre nationale et s'appliquera donc jusqu'au 31 décembre 2014.

### POLITIQUE D'ASSURANCE-CRÉDIT 2012

Comme chaque année, la Direction Générale du Trésor a organisé, le 8 février dernier, la réunion annuelle de présentation de la politique d'assurance-crédit 2012 aux principaux intervenants du marché, exportateurs et banquiers, pour le soutien des contrats commerciaux à l'exportation.

Elaborée à partir d'une analyse des risques financiers estimés pour les pays et des perspectives de flux d'exportations français vers ces mêmes pays, elle est destinée aux entreprises exportatrices et aux banques finançant les contrats d'exportation. Elle définit notamment, pour l'année à venir, les capacités de prise en garantie par la Coface de contrats à l'exportation. Une carte de la politique d'assurance-crédit pour 2012 est mise à disposition des entreprises et des banques et précise les pays ouverts ou non à ces garanties. Cette carte est disponible sur le portail du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie sous le lien suivant : [http://www.tresor.economie.gouv.fr/Fil\\_e/336916](http://www.tresor.economie.gouv.fr/Fil_e/336916)

# Politique de l'emploi

## Insertion professionnelle des demandeurs d'emploi de longue durée : forte mobilisation des contrats aidés

**Grâce à l'implication accrue des « services publics de l'emploi » (SPE) départementaux et locaux, le rythme de prescription des contrats aidés (CUI) en région Centre sur les deux premiers mois de l'année s'accélère par rapport à 2011. Dans le secteur non marchand, le taux de prescription est même supérieur à celui enregistré au niveau national (37% contre 31%<sup>(1)</sup>). Ainsi, au 5 mars 2012, 2 983 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) et 410 contrats initiative emploi (CUI-CIE) ont été conclus ou renouvelés depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.**

En 2011, L'Etat a cofinancé sur la région, pour un montant total de 74 millions d'euros, **14 872 CAE et 2 015 CIE**, soit une volumétrie jamais atteinte depuis plusieurs années. Aujourd'hui, dans un contexte d'augmentation continue du chômage de longue durée, le gouvernement souhaite amplifier la programmation des contrats aidés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012. Il a d'ailleurs demandé à Pôle emploi, lors du sommet sur la crise du 18 janvier dernier, de recevoir d'ici fin juin tous les chômeurs de très longue durée (plus de 2 ans d'inscription en continu) afin de leur proposer une formation, un contrat aidé ou un accompagnement ad'hoc.

### Cœur de cible : les chômeurs seniors de longue durée

Cibles prioritaires de ces contrats aidés ? Les demandeurs d'emploi de longue durée (près des 2/3 des contrats conclus en région en 2011), les bénéficiaires du « RSA socle », les jeunes demandeurs d'emploi de très faible niveau de formation ou habitant une zone urbaine sensible et les travailleurs handicapés. En région Centre, pour faire face à la forte hausse du chômage des seniors enregistrée l'an passé (+ 14,5% - DE catégorie A), le SPE a décidé d'augmenter le taux de prise en charge par l'Etat des contrats conclus avec des chômeurs de longue durée de plus de 50 ans. Ce taux passe désormais cette année de 70 à 80% dans le secteur non marchand et de 30 à 40% dans le secteur marchand <sup>(2)</sup>.

Mis à part cette exception pour les seniors et une prise en charge spécifique de 105% pour les personnes recrutées dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les CAE et CIE continuent comme en 2011 de bénéficier d'une aide de l'Etat fixée respectivement à 70% et 30% du SMIC.

### Un nouveau prescripteur : CAP Emploi

« La montée en charge des signatures de Contrats unique d'insertion (CUI) fait l'objet d'un suivi hebdomadaire » indique Marika Petit, responsable de service Accès et retour à l'emploi à la DIRECCTE Centre.

« Nous sommes attentifs aux résultats des prescripteurs de contrats que sont Pôle Emploi, les Missions locales, mais aussi cette année, c'est nouveau, le réseau des CAP Emploi en charge de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés ».

Les Conseils généraux sont aussi d'importants prescripteurs de CUI pour les bénéficiaires du RSA et les 6 Unités territoriales de la DIRECCTE sont en train de négocier avec eux des conventions d'« objectifs-moyens » pour 2012. Le Ministère en charge de l'emploi souhaite que les Conseils généraux cofinancent in fine en 2012 plus du quart des CUI.

Les Sous-préfets qui animent les SPE locaux sont invités par ailleurs à sensibiliser toutes les structures susceptibles d'avoir recours à ce type de contrat (associations, collectivités locales, entreprises...) et ce, par quelques moyens que ce soit : réunions d'information, mailing, phoning...

Enfin, l'Education Nationale s'est vue dotée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012 d'un contingent supplémentaire de CUI pour financer en priorité des emplois de vie scolaire (surveillance, secrétariat, informatique...). L'académie d'Orléans-Tours dispose ainsi de 359 CUI supplémentaires fléchés « vie scolaire » à prescrire au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012.

<sup>(1)</sup> Nombre de contrats conclus / contingent de contrats octroyés pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012

<sup>(2)</sup> Arrêté préfectoral régional du 20 janvier 2012



### ÉCOLES DE LA 2<sup>ÈME</sup> CHANCE

Notre prochaine lettre "Direccte Infos

Centre" inclura un dossier sur les deux "Ecoles de la 2<sup>ème</sup> chance" (E2C) présentes en région Centre.

Ouvertes à des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et sans qualification, les E2C leur proposent un cursus de formation personnalisé basé sur l'alternance.

En 2011, près de 300 jeunes ont bénéficié d'une formation au sein de l'E2C de Tours et de celle de l'agglomération d'Orléans qui vient de fêter son 1<sup>er</sup> anniversaire.



### La nouvelle Convention régionale Etat/Pôle emploi 2012 vient d'être adoptée

lors du Conseil régional de l'emploi du 13 mars dernier.

Cette convention fixe des priorités d'intervention conjointes pour l'Etat et Pôle emploi au regard de la situation locale du marché du travail.

Pour tout savoir sur les caractéristiques de chacun des deux contrats uniques d'insertion, CUI-CAE et CUI-CIE :

<http://www.emploi.gouv.fr/thematiques/contrats-aides>

# Mutations économiques

## Les premiers pas du Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

**Suite à l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011, les deux anciennes mesures d'accompagnement des salariés licenciés économiques (CRP et CTP) ont été remplacées depuis le 1<sup>er</sup> septembre par un dispositif unique : le Contrat de sécurisation professionnelle (CSP).**

**Un Comité de pilotage régional du CSP, composé de représentants de l'Etat et des partenaires sociaux, copilotes de la mesure, ainsi que de Pôle Emploi son opérateur, s'est réuni sous la présidence de Michel CAMUX, Préfet de la région Centre, les 22 décembre et 13 mars derniers pour organiser le bon déploiement du dispositif. Fin février, 1372 salariés domiciliés en région avaient choisi d'adhérer au CSP.**

Lors de l'installation du premier Comité de pilotage régional, Michel CAMUX, Préfet de la région Centre, a tenu à rappeler l'importance de cette nouvelle mesure au regard d'une situation économique dégradée. Le CSP doit en effet permettre à des salariés licenciés, parfois brutalement, pour motif économique, de bénéficier d'une indemnisation spécifique, égale à 80% de leur ancien salaire brut<sup>(1)</sup>, et d'un « parcours de retour à l'emploi » combinant actions de réorientation et périodes de formation et de travail. Pôle Emploi joue un rôle clef dans le dispositif, puisqu'il lui appartient d'informer les employeurs et le cas échéant les salariés concernés, d'enregistrer les adhésions, de payer les allocations mais aussi d'assurer l'accompagnement des salariés adhérents.

### Un accompagnement effectué par Pôle Emploi et des opérateurs privés

A ce jour cet accompagnement est donc réalisé par des conseillers de Pôle emploi mais aussi par un des deux prestataires que Pôle emploi avait sélectionné sur la région dans le cadre des anciennes mesures (CTP et CRP) : le cabinet Altedia et AFPA Transition. « Ces deux opérateurs complètent la couverture territoriale du dispositif, permettant à Pôle emploi d'ajuster ses ressources internes pour répondre au plus près des besoins identifiés » précise Thierry Huort, Chef de cabinet du directeur régional de Pôle Emploi. « Un nouvel appel d'offre national a été lancé pour sélectionner de nouveaux opérateurs à même de démarrer leur activité au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Le cahier des charges prévoit explicitement que ceux-ci pourront être amenés à intervenir en n'importe quel point du territoire régional selon les besoins ».

### Un suivi régional et départemental

« Le rôle du Comité de pilotage régional est de s'assurer que le reclassement des salariés licenciés s'effectue bien de manière homogène sur toute la région » précise Sylvie Dumond, adjointe « mutations économiques » au chef du service « Compétitivité et mutations économiques » à la DIRECCTE Centre. « Nous devons aussi nous assurer des bonnes conditions d'accès des adhérents CSP à l'offre de formation. Dans ce but, nous allons réunir le 3 avril prochain tous les financeurs de formation (Conseil régional, OPCA, Pôle emploi...) afin de consolider les bonnes pratiques déjà mises en œuvre via notamment l'ancien Contrat de transition professionnelle ».

Par ailleurs, trois premiers comités de pilotage départementaux se sont déjà tenus en Eure et Loir, dans l'Indre et dans le Loiret. Ces comités de proximité doivent suivre les cohortes de bénéficiaires CSP mais aussi analyser la situation locale du marché du travail et prendre en compte d'éventuelles opportunités économiques de développement local de l'emploi.

### Un encadrement assoupli des périodes d'activité professionnelle

Les partenaires sociaux se sont mis d'accord en mai 2011 sur des conditions de fait très restrictives pour qu'un bénéficiaire puisse travailler au cours de la période de son adhésion au CSP, d'une durée maximum d'un an. Celui-ci ne pouvait effectuer que deux périodes de travail en entreprise sous forme de CDD ou de contrat d'intérim d'une durée minimale d'un mois et dont la durée totale ne pouvait excéder 3 mois.

Ces conditions ayant pu inciter certains salariés à ne pas adhérer au CSP, un nouvel avenant à l'ANI, en date du 3 février dernier, stipule que les périodes de travail seront désormais de 14 jours minimum et que leur durée totale ne pourra excéder 6 mois.

### Plans de sauvegarde de l'emploi : une coordination à renforcer

Les entreprises de 50 salariés et plus qui envisagent de licencier au moins 10 salariés ont l'obligation de mettre en place un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Si l'inspection du travail continue de s'assurer de la bonne conformité des PSE, les directeurs d'Unité territoriale des DIRECCTE devront aussi veiller à signaler à Pôle emploi tout projet de licenciement collectif le plus tôt possible, dès l'issue de la première consultation du comité d'entreprise sur le projet de PSE.

En effet, en fonction de la volumétrie de licenciés envisagés, Pôle emploi pourra anticiper et mettre en place les moyens nécessaires pour le suivi des nouveaux adhérents CSP. De plus, une convention de partenariat entre Pôle emploi et le prestataire d'une cellule de reclassement financée par l'entreprise sera obligatoirement mise en place. « Le but est de bien articuler les actions initiées via la cellule de reclassement avec les moyens dont disposent les professionnels du service public de l'emploi avec le CSP » indique Sylvie Dumond. « Le prestataire de la cellule doit pouvoir prendre en compte toute l'offre de service de Pôle emploi qui, de son côté, pourra capitaliser les éventuelles offres d'emploi collectées par le prestataire ».

<sup>(1)</sup> Sous réserve de justifier d'une ancienneté d'un an ou plus dans l'entreprise

## Journées Européennes des Métiers d'Art 2012

La sixième édition des Journées européennes des métiers d'art aura lieu les 30, 31 mars et 1er avril 2012 dans toute la France ainsi qu'en Espagne et en Italie. Elles seront une occasion exceptionnelle de découvrir plus de deux cents métiers d'art et la passion de près de quatre mille professionnels !



Durant trois jours cet événement permettra au grand public d'entrer dans les ateliers pour admirer, se documenter, échanger avec les professionnels.... Ces Journées seront également l'occasion de connaître les formations et les diplômes de ce secteur et de rencontrer des enseignants.

En organisant ces journées, les pouvoirs publics soutiennent un secteur au fort potentiel économique, social, territorial et culturel. Les métiers d'art sont en effet une vitrine d'excellence, participent au rayonnement de la France à l'étranger et valorisent la création, l'innovation et l'esprit d'entreprise.

### LES MÉTIERS D'ARTS EN RÉGION CENTRE



Traditionnellement connue pour son patrimoine architectural et naturel, la région Centre mérite d'être saluée pour la diversité et la richesse de ses métiers d'art. Plus de 700 artisans d'art sont en effet présents sur ce territoire qui réserve bien des surprises. Des savoir-faire connus dans le monde entier comme celui des maîtres-verriers de Chartres pour l'art du vitrail. Mais aussi des spécialités rares et précieuses comme l'ennoblissement textile, la dentelle, la restauration d'avion ancien ou la création de bijoux de tête. (source Institut National des Métiers d'Art)

### 250 ateliers en région Centre

Pour cette 6<sup>ème</sup> édition, 23 régions participent. L'Île-de-France et les régions Rhône Alpes et Centre battent tous les records d'inscription d'ateliers participants.

Ainsi, en région Centre, durant trois jours, le public pourra visiter 250 ateliers, des établissements de formation, CFA et lycées professionnels, expositions et assister à des conférences.

La programmation de l'ensemble des territoires est disponible sur le site :

[www.journeesdesmetiersdart.eu](http://www.journeesdesmetiersdart.eu)

Lors de la 5<sup>ème</sup> édition, en 2011, plus de 1,2 million de Français avaient visité près de 3 000 ateliers et centres de formation. **La région Centre s'est classée troisième région de France avec 274 ateliers ouverts.**

### Organisateur et partenaires

L'Institut National des Métiers d'Art, sous tutelle du secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions Libérales et de

la Consommation, du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, coordonne cet événement à travers la France.

Les Journées Européennes des Métiers d'Art sont organisées en partenariat avec l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Ateliers d'art de France, le premier groupement professionnel des Métiers d'Art et le Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat.

### LES MÉTIERS D'ART : UN SECTEUR PORTÉ PAR L'INNOVATION, UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 727 MILLIONS D'EUROS À L'EXPORT

38.000 entreprises composent aujourd'hui le paysage français des Métiers d'art.

Parmi les 217 Métiers d'art : costumier, perruquier-posticheur, dominotier, imprimeur en héliogravure, relieur, fabricant et restaurateur de soldats de plomb, restaurateur de coiffes, forgeron, fabricant et restaurateur d'horloges, doreur-ornemaniste, fourreur, archetier, fabricant et restaurateur de luminaires, coutelier, ferronnier, chaumier, chapelier, corsetier, marbrier, boutonier, céramiste, restaurateur de faïence, dentellier, émailleur, graveur... (source DGCIS Etude « panorama des entreprises métiers d'art »)

### Pour en savoir plus

Institut National des Métiers d'Art :

[www.institut-metiersdart.org](http://www.institut-metiersdart.org)

Réseau villes et métiers d'art :

[www.vma.asso.fr/](http://www.vma.asso.fr/)

Centre international du vitrail à Chartres :

[www.centre-vitrail.org](http://www.centre-vitrail.org)

Cité de l'or à St-Amand-Montrond :

[/www.cite-or.com/](http://www.cite-or.com/)



# Médecine du travail

## Un nouveau cadre législatif et réglementaire pour la médecine du travail

*Les dispositions prévues par la loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail et ses décrets d'application du 30 janvier 2012 constituent un progrès pour la prévention des risques professionnels, la préservation de la santé au travail et la sécurité des travailleurs.*

Les nouveautés apportées sont le fruit d'un long processus auquel les partenaires sociaux ont été associés. Elles tiennent compte d'un contexte où les risques d'atteinte à la santé au travail se complexifient (risques émergents, maladies à effets différés, risques psycho sociaux...) et d'une situation préoccupante de la démographie médicale (en région Centre, au déficit de médecins s'ajoute leur non renouvellement puisque 85 % des médecins du travail ont plus de 50 ans).

### De nouvelles missions pour les services de santé au travail

Plusieurs missions sont attribuées aux services de santé au travail :

- conduire des actions pour préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel
- conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin notamment d'améliorer les conditions de travail et prévenir les addictions en milieu de travail, de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle
- assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs
- participer à la traçabilité des expositions et à la veille sanitaire

Les missions des services de santé au travail interentreprises seront assurées par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail comprenant des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels, des infirmiers, des assistantes en santé travail et d'autres professionnels. Les médecins du travail animeront et coordonneront cette équipe pluridisciplinaire. Ils pourront déléguer certaines tâches. Les services de santé au travail comprendront en outre un service social du travail ou, à défaut, coordonneront leurs actions avec celles de services sociaux du travail.

### De nouvelles prérogatives pour le médecin du travail

Lorsque le médecin du travail constatera la présence d'un risque pour la santé des salariés, il proposera désormais par écrit des mesures visant à la préserver. L'employeur devra prendre ces propositions en considération et, en cas de refus, en fera connaître par écrit les motifs.

### Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Les missions prioritaires des services de santé au travail interentreprises seront précisées dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclus entre les services de santé au travail interentreprises, la DIRECCTE et la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail).

Au sein du service de santé au travail interentreprises, la commission médico-technique formulera les propositions quant aux « priorités du service » et aux « actions à caractère pluridisciplinaire » à conduire.

### Le rôle des représentants des salariés renforcé

Le service de santé au travail, qui devra être agréé par la DIRECCTE, est administré paritairement par un conseil composé de :

- représentants des employeurs désignés par les entreprises adhérentes ;
- représentants des salariés des entreprises adhérentes, désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Le président est élu parmi les représentants des employeurs, le trésorier parmi ceux des salariés.

La commission de contrôle est chargée de surveiller l'organisation et la gestion du



service de santé au travail, sa présidence sera tenue par les représentants salariés.

### De nouvelles responsabilités pour le directeur du service de santé au travail

Sous l'autorité du président du service de santé au travail, le directeur mettra en place les compétences et les moyens nécessaires pour mettre en œuvre, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, les actions approuvées par le conseil d'administration dans le cadre du projet de service pluriannuel.

En région Centre, une réunion entre les services de santé au travail interentreprises, la CARSAT et la DIRECCTE aura lieu le 20 mars 2012 afin de se concerter sur l'élaboration des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui vont s'inscrire dans le plan régional de santé au travail 2. Des rencontres ultérieures seront programmées avec l'ensemble des partenaires pour la mise en œuvre effective de cette réforme de la santé au travail.

# Concurrence, consommation et répression des fraudes

## 30% d'anomalies relevées lors des contrôles de fin d'année

554 contrôles ont été réalisés en région Centre au moment des fêtes par les agents des directions départementales de la protection des populations. Etaient principalement visés le secteur de la distribution et les commerçants non sédentaires (marchés et marchés de Noël). Objectif : veiller à ce que l'intense activité commerciale lors des fêtes se fasse dans le respect de l'hygiène et de la sécurité des denrées alimentaires, de la bonne information du consommateur ainsi que de la sécurité des produits non alimentaires, jouets principalement.

### La sécurité des aliments et la loyauté des transactions commerciales

Les contrôles se sont déroulés en grandes et moyennes surfaces et chez les métiers de bouche (traiteurs, charcutiers pâtisseries...). Ils ont donné lieu à la rédaction de procès verbaux, à la mise en œuvre de mesures administratives (injonctions de mise en conformité) et à une demande de fermeture.

Les non-conformités relevées concernent les points suivants :

- hygiène des locaux et des équipements utilisés, nettoyage entretien désinfection,
- détention de denrées périmées ou impropres à la consommation ayant entraîné une saisie destruction de 68,5 kg de produits,
- absence de formation du personnel à l'hygiène alimentaire,
- conservation de matières premières et de denrées à des températures supérieures aux températures réglementaires,
- utilisation de mentions valorisantes (appellation d'origine protégée) pour des produits ne pouvant y prétendre
- non-affichage des prix, pratiques commerciales trompeuses (indisponibilité des produits), absence de l'origine (notamment des viandes) et de remise de note.



### Les produits non alimentaires et les services

Les contrôles liés à la sécurité des produits ont mis en évidence des manquements graves sur un jouet commercialisé dans une grande surface. Un prélèvement réalisé sur un jouet bain en mousse destiné à des enfants de moins de 3 ans a été déclaré non conforme et dangereux suite à l'analyse du laboratoire (présence de petits éléments détachables et certaines parties des jouets dépassant des gabarits, d'où un risque inacceptable d'étouffement par régurgitation). Un retrait de la vente a été réalisé et l'enquête a été poursuivie auprès de la centrale d'achat et de l'importateur.

Un autre prélèvement sur un livre de bain a également mis en évidence une non-conformité et dangerosité.

Enfin un prélèvement sur une couronne décorative de Noël a permis de conclure à la non-conformité du fait des risques d'inflammabilité. Le département siège du responsable de la première mise sur le marché a été saisi.

Cette opération «contrôles de fin d'année» 2011 s'est bien déroulée et a fortement mobilisé les services de contrôle. Le taux d'anomalies élevé de l'ordre de 30%, même si les infractions majeures sont rares, motive la reconduite de l'opération.



### CHIFFRES CLEFS DE L'OPÉRATION

176 anomalies ont été relevées motivant notamment la rédaction de 17 procès verbaux et la mise en œuvre de 7 mesures administratives.

### Bateau-lavoir : un chantier à Loire ouverte

**Le chantier ne passe pas inaperçu. La réplique d'un bateau-lavoir est en construction sur les quais d'Orléans. Un chantier qui suscite interrogations, étonnement voire attente des passants.**

« De quoi s'agit-il me questionne une riveraine intriguée ? ». D'un futur bateau restaurant amarré aux côtés de l'Inexplosible à proximité immédiate de la place de Loire. « Est-ce un projet municipal me questionne t-elle derechef ? » C'est un projet privé porté par un ancien cadre de l'industrie automobile qui a reçu un accueil favorable de la ville et de l'agglomération orléanaise qui souhaitent animer les quais d'Orléans rénovés.

C'est aussi la mise en tourisme d'un concept innovant de restauration sur la Loire. Le bateau-lavoir comportera en effet des espaces restaurant et bar/salon de thé au rez-de-chaussée, accessibles aux personnes en situation de handicap, et un espace en plein air convivial à l'étage. La cuisine sera réalisée sur place. Un personnel qualifié et motivé sera recruté avec des créations d'emplois locaux à la clé.

Le propriétaire souhaite que ce bateau vive et s'anime. Que les Orléanais et les



touristes de passage se l'approprient. Il ambitionne de mettre l'étage à disposition d'actions de sensibilisation sur l'environnement ligérien pour un public de scolaires, d'y organiser des expositions photographiques sur la Loire, des concerts de musique, des lectures... ses projets ne manquent pas.

Le bateau-lavoir dont l'esthétique et l'ossature bois ne dépareilleront pas avec l'élégante minéralité des quais, a reçu le soutien unanime des institutionnels (ville, agglomération, départements, région, chambres consulaires et Etat).

**La DIRECCTE Centre a ainsi accordé une aide de 115 000 € au titre des crédits tourisme du Plan Loire.**

Il faudra patienter jusqu'au mois de mai pour venir goûter aux charmes des perspectives paysagères et de l'atmosphère conviviale qui ne manquera pas d'y régner.

Alors, entre temps, n'hésitez pas à venir nombreux admirer le travail des charpentiers et des couvreurs et à suivre le formidable mécano qui prend forme sous nos yeux.

### Visite du ministre du travail Xavier Bertrand chez Amazon à Saran (Loiret)

**Le 9 février, à l'occasion de la visite du ministre du Travail, Xavier Bertrand, sur son site de Saran, la société Amazon a signé une convention de partenariat avec Pôle emploi visant à optimiser le recrutement de plus de 100 nouveaux collaborateurs en CDI en 2012.**

Créée en 1995, Amazon est au départ une librairie en ligne. Depuis, elle a diversifié son activité avec la vente en ligne de CD, matériels électroniques, jouets, vêtements et produits divers. En plein essor, son entrepôt logistique de Saran (Loiret) s'étend aujourd'hui sur plus de 70 000 m<sup>2</sup> et emploie environ 700 collaborateurs et jusqu'à 2800 en période de Noël avec un nombre important d'intérimaires.

Depuis son arrivée dans le Loiret en 2007, Amazon entretient des relations de qualité avec le service public de l'emploi local et joue un rôle important dans l'insertion et la réinsertion de personnes de faible niveau de qualification.

La convention de partenariat conclue avec Pôle emploi permet de formaliser les prestations que ce dernier s'engage à apporter à la société (recours à la méthode de recrutement par simulation, élargissement de la diversité des profils recrutés...) et en retour, les efforts consentis par Amazon pour mieux faire connaître ses métiers et les opportunités de carrière. L'enjeu pour Amazon est de diminuer le risque de turn-over en fidélisant davantage ses nouveaux collaborateurs à qui est proposée une formation sur mesure pour faciliter dès le départ leur intégration et leur prise de poste.

## Mise en place du service public d'orientation (SPO) en région Centre

La loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie a créé en son article 4 le droit pour toute personne à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle.

L'exercice de ce droit s'appuie sur la mise en place du service public de l'orientation tout au long de la vie (SPO) qui est organisé pour garantir à toute personne :

- l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération
- l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux

Le service public d'orientation se décline selon deux modalités :

- la mise en place d'un service dématérialisé "Orientation pour tous" composé d'un nouveau site internet [www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr) et d'un service téléphonique (0811 70 3939),
- la mise en place de coopérations au plan local des services d'information et de conseil en orientation formalisées par l'élaboration d'une convention et la sollicitation conjointe du label « Orientation pour tous - pôle information et orientation sur les

formations et les métiers ». Ce label, dont le cahier des charges est précisé dans un arrêté du 4 mai 2011, est délivré par le Préfet de région après consultation du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

Les premières décisions de labellisation devraient être prises dans la seconde quinzaine de mars.

Les organismes de la région Centre souhaitant obtenir ce label doivent adresser, par voie électronique, un dossier de demande au Préfet de la région Centre conformément à un cahier des charges disponible sur le site internet de la préfecture [www.centre.pref.gouv.fr](http://www.centre.pref.gouv.fr).

Le dossier de candidature est à adresser par voie électronique à l'adresse : [service-public-orientation@centre.pref.gouv.fr](mailto:service-public-orientation@centre.pref.gouv.fr)

Pour en savoir plus :

<http://www.loiret.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/L-Etat-en-region/Service-Public-de-l-Orientation>

## DERNIÈRES PUBLICATIONS de la DIRECCTE Centre



Toutes nos publications sont consultables sur notre site [www.centre.direccte.gouv.fr](http://www.centre.direccte.gouv.fr)

Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Centre  
12, place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLEANS CEDEX 1

Directeur de publication : Michel DERRAC, Directeur régional  
Coordination rédactionnelle : Pierre DUSSIN (Service de communication de la Direccte Centre)

Mise en page : Sylvie GAILLOT

Crédit photos : Fotolia - DIRECCTE Centre